

ABF CONSEIL
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 avenue d'Haouza
72100 LE MANS
451 775 019 RCS LE MANS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2011
--

L'an deux mille onze,
Le 30 juin,
A 17 heures 30,
Au siège social,

Monsieur Bruno ALBERT,
demeurant 478 rue de Ruaudin 72100 LE MANS,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société ABF CONSEIL,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- **Constatation de la reconstitution des capitaux propres,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE DECISION

L'associé unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2010 qu'il a approuvé par décisions du 30 juin 2011 que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Bruno ALBERT

COPIE CERTIFIEE

CONFORME